

SAC-010503

UNIVERSITÉ DE MONCTON

169^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 mai 2001

de 13 h à 16 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Paul Albert, professeur Edmundston
Cynthia Baker, directrice Moncton
Daniel Bélanger, professeur Edmundston
André Blanchard, directeur général (intérim)
de l'Éducation permanente (DGEP) U de M
Liette Clément-Gallien, professeure Shippagan
Gilles Cormier, directeur Moncton
Paul Curtis, professeur Moncton
Yves Duguay, étudiant Shippagan
Yvon Fontaine, recteur U de M
Yves Gagnon, doyen (intérim) Moncton
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure Moncton
Paul Grell, professeur Moncton
Kamel Khiari, professeur Moncton
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef Moncton
Rodrigue Landry, doyen Moncton
Claire Lapointe, professeure Moncton
Marc LeBlanc, directeur Moncton
Pierre Losier, étudiant Moncton
Isabelle McKee-Allain, doyenne Moncton
Denise Merkle, professeure Moncton
Chadia Moghrabi, professeure Moncton
Julien Pelletier, étudiant Moncton
Jean-Guy Poitras, directeur,
Services pédagogiques (DSP) Edmundston

Thomas Richard, professeur Moncton
Edgar Robichaud, directeur,
Services pédagogiques (DSP) Shippagan
Régina Robichaud, professeure Moncton
Michel Savard, professeur Shippagan
Gilmen Smyth, professeur Edmundston
Steven Therrien, étudiant Edmundston
Lita Villalon, directrice Moncton
Marc-André Villard, professeur Moncton
Truong Vo-Van, vice-recteur,
Enseignement et recherche (VRER) U de M
Francis Weil, professeur Moncton
George Wybouw, doyen Moncton

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit Moncton
Armand Caron, vice-recteur,
Campus de Shippagan (VRCS) Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice,
Administration et ressources
humaines Edmundston
Roger Gervais, vice-recteur,
Campus d'Edmundston (VRCE) Edmundston
Colette Landry Martin, secrétaire
générale (SG) U de M
Suzanne LeBlanc, registraire Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire
d'assemblée Moncton
Omer Robichaud, professeur à
la retraite Moncton
Gérard Snow, président d'assemblée Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Neil Boucher, Charles Bourque, Lise Caron, Patricia Cormier, Katherine Marcoccio et Serge Rousselle

ABSENCES : Tarik Choumani et M.-Réza Sadéghi

1.	OUVERTURE	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-010308.....	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC	5
7.1	(8.2.1) Processus suivi pour la sélection des candidatures au poste de vice-recteur ou de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	5
7.2	(11) Rapport du Comité des programmes (cours de français langue des affaires).....	5
7.3	(15) Plan stratégique de recherche : Chaires de recherche du Canada	6
7.4	(20) Prochaine réunion.....	7
7.4.1	Résultat du sondage	7
7.4.2	Réunions par vidéoconférence.....	7
7.5	Allocation de fonds à la Bibliothèque Champlain	8
8.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-010428.....	9
9.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE	10
9.1	Création des cours GEOG 3613 et GEOG 4413	10
9.2	Création du cours TRAD 4730	10
9.3	Modifications au programme de Baccalauréat ès sciences en techniques radiologiques.....	11
9.4	Création du sigle ASTR et création de cours ASTR	11
9.5	Création du cours EDUC 4114.....	12
9.6	Création de cours DRMD	12
9.7	Changement de nom de l'École de génie	13
9.8	Changement de nom de l'École de nutrition et d'études familiales.....	13
9.9	Normes linguistiques : modifications au barème de correction.....	13
9.10	Calculs de moyenne effectués dans Socrate	14
10.	NOMINATIONS	15
10.1	Bureau de direction du Sénat.....	15
10.2	Comité conjoint de la planification.....	15
10.3	Comité d'appel du Sénat.....	16
10.4	Comité d'attestation d'études	16
10.5	Comité de sélection des grades honorifiques	16
10.6	Comité des programmes	17
10.7	Conseil de la langue française	17
11.	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION PERMANENTE	18
12.	PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE	19
13.	FONCTIONNEMENT DU SÉNAT	21
14.	AFFAIRES NOUVELLES	21
15.	PROCHAINE RÉUNION	21
16.	ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE	21
17.	CLÔTURE	22

DOCUMENTS	23
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté.....	A(1)
DOCUMENT B : Plan stratégique de recherche : Chaires de recherche du Canada	B(1-8)
DOCUMENT C : Résultat du sondage.....	C(1-2)
DOCUMENT D : Rapport du Comité des programmes de premier cycle	D(1-44)
DOCUMENT E : Nominations : Comités du Sénat	E(1-9)
DOCUMENT F : Rapport du Groupe de travail sur l'Éducation permanente.....	F(1-46)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Sénat académique, tous des étudiants : Tarik Choumani (UMCM), Yves Duguay (UMCS), Pierre Losier (UMCM), Julien Pelletier (UMCM) et Steven Therrien (UMCE). (Le président donne la liste des personnes excusées.)

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Président d'assemblée : Avant de demander une proposition d'adoption, il faut ajouter à la rubrique 7, le point 7.5 qui s'intitule *Allocation des fonds : Bibliothèque Champlain*. C'est un point d'information et c'est M^{me} Lucille Collette qui sera chargée d'en parler.

Gaudet : Il y a plusieurs personnes qui aimeraient avoir de l'information concernant le dernier Conseil des gouverneurs. Il y a toutes sortes de rumeurs qui circulent par rapport à des décisions qui ont été prises, et on se demande si cela va avoir des répercussions sur l'académique. Peut-on ajouter un point après la rubrique 7.

Président d'assemblée : Après le point 7, il y aura le point 7 a) *Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-010428*. Le point 9 *Rapport du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche* est retiré.

R : 01-SAC-010503

Jean-Guy Poitras, appuyé par Paul Curtis, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Président d'assemblée : L'heure pour mettre fin à la réunion est établie à 17h au plus tard.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-010308

Président d'assemblée : Vous avez le procès-verbal, il s'agit seulement de vous demander s'il y a des corrections à y apporter et non pas d'en discuter.

McKee-Allain : À la page 24, immédiatement sous la résolution R : 27-SAC-010308, à la deuxième ligne de l'intervention de la sénatrice Gaudet, il faut lire « à paraître ». Par ailleurs, c'est la première fois, à ma connaissance, que l'on met dans un procès-verbal le rapport d'un comité plénier. Habituellement on le met séparément, ce n'est pas habituel dans un procès-verbal comme celui-ci, alors j'aimerais qu'on revienne à la norme.

SG : Monsieur le président, vous remarquerez que nous n'avons pas eu de résolution pour se transformer en comité plénier et de revenir en assemblée régulière. On a donc préféré insérer dans le procès-verbal cette partie. On en a discuté au Bureau de direction du Sénat pour ne plus que cela se produise et que l'on ait à l'avenir une résolution pour aller en comité plénier et revenir en assemblée régulière. On aurait alors le rapport du comité plénier dans un document séparé.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-010308 (suite)

McKee-Allain : Je ne demandais pas nécessairement de l'enlever, mais je veux au moins des explications parce que l'idée d'un comité plénier c'est de donner à l'assemblée une plus grande liberté de discussion.

Wybouw : Je crois que même si ce n'était pas un comité plénier il ne faudrait pas mettre le titre « Comité plénier ». À la page 33, on a indiqué à 17 *Comité plénier* souligné. Ou on fait l'un ou on fait l'autre.

Président d'assemblée : En consultant les guides de procédures sur les comités pléniers, il est possible de procéder par consensus, on n'a pas besoin de proposition formelle pour aller en comité plénier. Je pense qu'il est clair que M. Grell avait suggéré que l'on aille en comité plénier. Il y a eu un consensus qui s'est formé et je pense que l'on était réellement en comité plénier c'est comme cela que je le considérais. Donc je pense que plutôt que d'enlever la mention comité plénier je pense que si vous vouliez faire enlever ce passage, il ne serait pas trop tard pour le faire. Je suis d'accord avec vous qu'il y a une contradiction.

Grell : Si j'ai quelque chose à suggérer ce serait qu'effectivement ce soit clair que dorénavant il est entendu qu'un comité plénier soit vraiment un comité plénier.

Poitras : À la page 33, première ligne sous « Comité plénier », il faut lire « point » au lieu de « pont ».

R : 02-SAC-010503

Claire Lapointe, appuyée par Paul Albert, propose :

« Que le procès-verbal SAC-010308 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

7.1 (8.2.1) Processus suivi pour la sélection des candidatures au poste de vice-recteur ou de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

SG : Monsieur le président, lorsque l'on a envoyé la documentation pour le Sénat, on a inclus dans la trousse une page qui donnait le résumé des suivis qui ont été effectués depuis le dernier Sénat. Entre autres, tel qu'indiqué sur la feuille nous avons complété la formation du comité *ad hoc* en tenant compte des discussions du Sénat. Vous avez ici la liste des personnes qui font partie de ce comité. Nous avons tenté d'organiser une première réunion pour nommer la présidence mais nous n'avons pas réussi. Le Comité est composé des personnes suivantes :

Armand Caron (gestionnaire, secteur administratif, UMCS)
 Patricia Cormier (professeure, UMCE)
 Raphaël Moore (étudiant, UMCM)
 Régina Robichaud (professeure, UMCM)
 Serge Rousselle (gestionnaire, secteur académique, UMCM)

Villard : Vous me corrigerez si je suis dans l'erreur. J'étais sous l'impression que ce comité devait étudier non pas seulement la nomination des vice-recteurs ou vice-rectrices à l'enseignement et à la recherche mais ré-évaluer la Politique de sélection des cadres, donc quel est le mandat et le nom du comité?

SG : Vous avez raison, le comité se penchera sur la Politique de sélection des cadres. Si la rubrique porte ce titre c'est parce que c'est un suivi du libellé que l'on avait à l'ordre du jour du Sénat.

7.2 (11) Rapport du Comité des programmes

VRER : Comme suite à la création du cours d'anglais des affaires, le Sénat a exprimé le souhait qu'il y ait aussi un cours de français des affaires. Nous avons contacté le Département d'études françaises et on a suggéré que le Département reprenne le processus pour voir s'il y a lieu de créer un cours de français langues des affaires. À ce que je sache, le secteur langues doit se pencher sur cette question.

7.2 (11) Rapport du Comité des programmes (suite)

E. Robichaud : Je voudrais m'assurer aussi que les gens du Campus de Shippagan qui offrent un cours de français des affaires, il y a maintenant plusieurs années, soient consultés par rapport à cette question. Il y aurait peut-être lieu de regrouper le cours offert à Shippagan et celui qui est proposé.

7.3 **(15) Plan stratégique de recherche : Chaires de recherche du Canada**

Voir le Document B, p. 1-8

Gagnon : Au dernier Sénat on avait discuté du Plan stratégique de recherche en vue de la participation de l'Université de Moncton au programme des Chaires de recherche du Canada. Vous avez reçu un document modifié qui inclut les modifications que l'on avait discutées lors de la dernière réunion du Sénat et les corrections ont été faites.

R : 03-SAC-010503

Yves Gagnon, appuyé par Lita Villalon, propose :

« Que le Sénat académique adopte le Plan stratégique de recherche : Chaires de recherche du Canada. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Weil : À quoi va servir le document de façon assez spécifique?

Gagnon : Le document a été préparé en vue de la participation de l'Université de Moncton au programme des Chaires de recherche du Canada, ce qui est une condition essentielle à la participation à ce programme.

Weil : En d'autres mots, le but de ce document est celui-là, la préparation des demandes pour les chaires? C'est que je m'inquiétais à savoir si le document serait aussi utilisé pour d'autres choses. C'est qu'en lisant le document, je me posais des questions et j'aurais aimé par exemple essayer d'avoir un certain profil des recherches qui sont faites à l'Université. J'ai eu de la difficulté à obtenir ce profil parce que pour une raison ou une autre, il est difficile d'obtenir des documents indiquant par exemple les montants des subventions qui ont été accordés depuis les deux, trois, quatre dernières années à l'Université par la FESR. J'avais approché la FESR au mois d'octobre, cela fait sept mois maintenant, pour demander la liste des subventions accordées ces deux dernières années. On m'a dit que l'on me l'enverrait, mais je ne l'ai pas encore reçue. En d'autres mots, je veux simplement qu'il y ait un petit peu de transparence au niveau de la FESR, que les documents donnant des renseignements soient distribués.

Gagnon : Effectivement les subventions de recherche accordées à la FESR étaient faites, il y a cinq ou six ans, dans le cadre du Bulletin à la recherche. Quand ce bulletin a changé, il y a quatre ou cinq ans, il est devenu un bulletin d'informations plutôt qu'un bulletin de diffusion de résultats. Strictement par oubli, on s'est rendu compte qu'effectivement on n'avait plus cette information. On a avisé le conseil de la FESR en décembre que l'on travaillerait sur un site Web pour y mettre la totalité de l'information par rapport aux subventions de recherches au cours des cinq dernières années accordées par la FESR. On a avisé l'ABPPUM que ceci se ferait et ceci va se faire. Ce n'est pas fait au moment où l'on se parle, et si ce n'est pas fait c'est strictement une question de ressources humaines. Compte tenu de la somme de travail à la FESR au cours des derniers mois, on est en manque sérieux de personnel. On a ajouté une personne à demi-temps au secrétariat. On me dit que sous peu le site Web sera créé, toute l'information sera diffusée. L'information existe sauf qu'elle n'a pas été diffusée à grande échelle.

Moghrabi : Si les gens continuent à penser au Plan stratégique de recherche, je voudrais avoir l'assurance que les gens qui n'oeuvrent pas nécessairement dans ces axes de recherche ne soient pas, à court terme ou à long terme, privés de leurs crédits de dégrèvement et/ou sabbatique et/ou subvention de recherche de la FESR et que leur programme de recherche continue à être appuyé par l'Université.

Gagnon : Je ne sais pas comment je vais répondre à la question ou si je dois répondre. Effectivement, le plan n'est pas fait pour faire en sorte que les chercheurs aient des limitations par rapport aux activités de recherche ici à l'Université de Moncton et que cela soit un obstacle pour des soutiens à la recherche tels qu'il a été mentionné.

7.4.2 Réunions par vidéoconférence (suite)

la salle de la Faculté des sciences de l'éducation serait la seule salle qui, sans trop d'aménagement, pourrait peut-être accommoder un nombre suffisant de personnes. Tout cela pour vous dire que l'on est conscient des coûts. Nous l'avons considéré lors du processus budgétaire mais nous n'étions pas en mesure d'approuver un montant de l'ordre de 400 000 \$ pour l'année en cours afin d'aménager une salle qui permettrait de tenir des réunions du Sénat à distance. On essaye de voir s'il n'y a pas de solution parallèle au budget d'opération de l'Université pour essayer d'améliorer notre technologie de vidéoconférence mais au moment où l'on se parle, le défi est de cet ordre et nous n'avons pas de solution à vous proposer aujourd'hui qui nous permettrait de reprendre les réunions du Sénat par vidéoconférence au cours de l'année 2001-2002.

Villard : Est-ce qu'il y aurait lieu de solliciter des commanditaires étant donné que l'on est au Nouveau-Brunswick, la province qui se targue à être à la fine pointe de la technologie de l'information?

Recteur : En effet, au niveau des budgets d'opération nous n'avons pas de solution à vous proposer aujourd'hui. Nous allons poursuivre nos efforts afin de voir s'il n'y a pas d'autres moyens que notre budget d'opération qui nous permettrait de faire l'acquisition de cette technologie de sorte que l'on pourrait cheminer vers des réunions du Sénat par vidéoconférence.

Richard : Je trouve que 400 000 \$ représente un gros montant. La technologie change énormément donc demander à quelqu'un d'autre de payer pour cette technologie, je ne suis pas certain que c'est une bonne chose. Si des personnes sont prêtes à nous donner 400 000 \$, je souhaiterais que l'Université investisse cela dans l'enseignement et la recherche plutôt que dans une telle infrastructure.

Curtis : J'appuie la suggestion du sénateur Richard.

Recteur : Je pense que l'on devrait planifier le calendrier des réunions pour les prochains douze mois en fonction d'un face à face plutôt qu'en fonction de la vidéoconférence. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas continuer à explorer des possibilités d'introduire les technologies qui nous permettraient d'avoir des réunions du Sénat à distance mais cela devrait évoluer vers autre chose que la vidéoconférence actuelle. Je retiens cependant un certain nombre de suggestions qui sont faites aujourd'hui.

Weil : Il y a eu un temps où le Sénat avait quatre réunions par année et elles avaient toujours lieu pendant les journées où il n'y avait pas de cours, c'est-à-dire, deux réunions pendant les semaines d'études et deux réunions pendant l'été. Est-ce que c'est ce genre de réunions qu'on aura.

Recteur : Je n'ai pas les dates qui sont projetées, mais je pense qu'il y a une réunion au mois d'août avant le début de la session, une réunion lors de la semaine d'études au début novembre, il y en a une de prévue pendant la première semaine de mars qui correspond avec la semaine d'études et la quatrième au mois de mai, c'est-à-dire celle d'aujourd'hui. À ma connaissance le calendrier est en train d'être développé en fonction de ces dates et non pas pendant les journées de cours. Cependant, il pourrait y avoir des réunions extraordinaires du Sénat et celles-ci pourraient avoir lieu pendant les semaines de cours.

Weil : Étant donné que monsieur le recteur a donné le coût de l'installation d'une salle de vidéoconférence, je me demandais quel est, de façon indicative, le coût annuel des voyages occasionnés par les gens des trois campus qui se déplacent pour les réunions du Sénat.

Recteur : Je ne suis pas en mesure de vous donner le chiffre aujourd'hui, mais il est certainement possible de le communiquer au cours des prochains jours, ou au moins à la prochaine réunion du Sénat.

7.5 Allocation de fonds : Bibliothèque Champlain

VRARH : Monsieur le président, le total des fonds qui ont été alloués pour l'année 2001-2002 pour la Bibliothèque Champlain est de 43 000 \$ de plus de ce qui avait été prévu au budget 2000-2001. Lors de nos discussions avec le bibliothécaire en chef, M. Pierre Lafrance, nous nous sommes entendus sur l'objectif suivant : ajouter l'équivalent de trois quart de volume par étudiant pour l'année, ce qui correspond à un montant de 43 000 à 45 000 \$.

Losier : Est-ce qu'on a déjà décidé comment cela va être distribué? Y-a-t-il des domaines ciblées?

7.5 Allocation de fonds : Bibliothèque Champlain (suite)

Lafrance : C'est exclusivement pour l'achat de monographies. Cela fait depuis que je suis en poste que le budget pour les monographies est toujours le même d'année en année. Il y a un besoin d'augmenter le nombre de volumes que nous achetons dans une année, 43 000 \$ va être consacré pour l'achat de monographies.

Curtis : Étant donnée la bonne nouvelle, d'une augmentation de 43 000 \$, j'aimerais savoir si l'on prévoit des augmentations pour les années suivantes?

VRARH : J'ai pris bonne note des commentaires qui ont été faits lors de la dernière réunion du Sénat. Le message que nous recevons c'est que le besoin d'ajouter à la bibliothèque est exprimé clairement non seulement par le Sénat mais également par les professeurs, professeures et par les étudiantes et étudiants. C'est un objectif que l'on visait dès le début du processus budgétaire et notre intention est certainement de tenir compte des revendications que le Sénat a bien voulu nous transmettre. Par contre, les augmentations dépendent des subventions que l'on va avoir et de l'évolution des finances de l'Université. Mais, je peux vous assurer que c'est une préoccupation que l'on a entendue et dont on va certainement tenir compte.

8. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-010428

Recteur : Monsieur le président, vous comprendrez que le Conseil des gouverneurs a eu lieu samedi dernier, il y a cinq jours. Il y avait plusieurs choses à l'ordre du jour et je ne sais pas s'il y a des points en particulier que la sénatrice Gaudet aimerait que j'aborde. J'essaierai d'y répondre.

Gaudet : Il semblerait qu'il y a des décisions qui ont été prises concernant les crédits qui sont attribués pour les charges administratives. Il y a plusieurs personnes qui se sont dit préoccupées du fait qu'il y a une diminution de ces crédits et que cela peut affecter le bon fonctionnement des unités académiques.

Recteur : Le Conseil des gouverneurs n'a pas voté sur une question du nombre de crédits qui pourraient être coupés ou ajoutés. Je pense que, dans le processus budgétaire, on a tenté d'identifier quels étaient les différents défis. Il y a un exercice en cours à l'heure actuelle dont le but est de revoir la méthode de gestion des crédits de dégrèvement pour des charges administratives. Au Conseil des gouverneurs, lorsque M^{me} Collette a présenté son rapport, elle a mentionné le fait qu'il y avait un processus en cours dont une partie portait sur les dégrèvements administratifs. Vous vous souviendrez que dans le rapport sur la restructuration, il y avait un certain nombre de recommandations dont le Sénat avait choisi soit de déposer ou de retirer parce que l'on avait jugé que ce genre de questions ne relevaient pas de la compétence du Sénat. Ce que M^{me} Collette a expliqué au Conseil des gouverneurs c'est qu'il y avait un processus au niveau de la gestion qui était en cours pour évaluer et essayer d'établir des normes comparatives dans les différentes unités par rapport aux crédits de dégrèvement. Il n'y a pas eu de résolution du Conseil des gouverneurs à cet effet.

Gaudet : Je ne sais pas si ce sont des rumeurs, mais ce que l'on entendait cette semaine, c'est que l'on va diminuer les crédits pour les charges administratives de certains départements de six à trois crédits et c'est pour cela que j'ai posé la question directement.

Recteur : Il n'y a pas eu de résolution au Conseil des gouverneurs concernant le nombre de crédits de dégrèvement. Il y a eu, toutefois, un rapport verbal à l'effet qu'il y avait un exercice en cours dans ce sens.

Curtis : Je suis directeur du Département d'anglais à la Faculté des arts et depuis la semaine dernière, moi aussi, j'ai entendu des rumeurs. Notre prochaine réunion du Sénat sera le 30 août et les contrats se terminent le 30 juin. Je pense que c'est important de discuter de cela aujourd'hui. Les directeurs et les directrices de département sont des professeurs ou professeures qui sont prêts à donner beaucoup pour le bien de leur département, qui sont prêts à donner d'une façon qui déborde strictement les responsabilités que l'on trouve dans les Statuts et règlements. Dans le contexte du fusionnement des facultés des arts et des sciences sociales, c'est peut-être maladroit de considérer d'enlever la moitié des crédits de dégrèvement pour les directeurs et directrices de département. Je parle de toutes les facultés, pas seulement des arts et des sciences sociales. C'est une question qui me tracasse beaucoup; je ne veux pas être alarmiste, mais si les crédits de dégrèvement sont coupés, je crois qu'il y aura des démissions. C'est une situation que, personnellement, j'aimerais vraiment éviter, alors je suggère beaucoup de prudence de votre part.

VRER : Monsieur le président, je pense que ce n'est pas le temps de discuter de ceci au Sénat mais pour répondre à cette préoccupation de la part des collègues, j'aimerais mentionner que dans nos processus de restructuration de l'Université, il y a un fusionnement de deux facultés, les arts

8. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-010428 (suite)

et les sciences sociales. Nous avons aussi une nouvelle faculté qui est maintenant composée d'écoles rattachées. Nous avons procédé à un processus de révision afin de voir si les crédits attribués dans l'ensemble du campus sont équitables. Si l'on regarde la grandeur des facultés, nous avons une faculté où il y a cinquante professeurs ou professeurs, une autre, 20 et une autre, douze. On ne peut pas avoir le même nombre de crédits de dégrèvement. En somme, on a regardé non seulement la question des crédits de dégrèvement dans les départements mais également ceux attribués aux doyennes ou doyens et aux vice-doyennes et vice-doyens pour voir s'il y a une certaine équité à l'intérieur de l'Université. Je crois que cet exercice devait se faire de toute façon. En temps et lieu on va discuter avec les gens qui sont en place et on va essayer de tenir compte de tous les facteurs qui sont pertinents.

Villalon : Je pense qu'il faut faire une étude très rigoureuse et systématique avant de prendre des décisions par rapport à tout ce qui touche l'aspect administratif. Je veux aussi dire que je suis complètement d'accord avec le principe que l'on veut redresser la situation de manière à attribuer le plus de crédits à l'enseignement et à la recherche. Il faut faire bien attention et ne pas y aller de façon trop radicale au point où il ne sera plus possible de gérer de façon efficace. Je voulais exprimer mon inquiétude face à cet exercice et faire appel au bon sens parce que, dans un exercice de coupures de dégrèvements administratifs pour des fins plus louables, on peut aller à l'autre extrême et on peut noyer la qualité de l'enseignement universitaire. Il y a danger qu'on ne puisse pas trouver de personnes qui aimeraient faire la gestion des unités en question.

9. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE**

Voir le Document D, p. 1-44

9.1 **Création des cours GEOG 3613 et GEOG 4413**

VRER : Le Comité des programmes a approuvé une proposition de création de cours de géographie.

R : 05-SAC-010503

Truong Vo-Van, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du cours
GEOG 3613 Aménagement du bassin versant. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-SAC-010503

Truong Vo-Van, appuyé par Kamel Khiari, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du cours
GEOG 4413 Géomorphologie et aménagement côtier. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Note : Le Comité des programmes a aussi accepté l'abolition des cours GEOG 3433 et GEOG 4403.

9.2 **Création du cours TRAD 4730**

VRER : Le Comité des programmes a demandé des précisions concernant les stages et est satisfait des explications fournies.

9.2 Création du cours TRAD 4730 (suite)

R : 07-SAC-010503

Truong Vo-Van, appuyé par Denise Merkle, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du cours TRAD 4730 Stage en partenariat. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9.3 Modifications au programme de Baccalauréat ès sciences en techniques radiologiques

VRER : Le prochain point concerne le programme de baccalauréat ès sciences en techniques radiologiques. Un certain nombre de modifications ont été proposées afin de rendre les stages beaucoup plus aptes à répondre aux besoins de formation.

R : 08-SAC-010503

Truong Vo-Van, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du cours RADI 4174 Stage clinique V à compter du 1^{er} septembre sous réserve que le nombre de crédits soit réduit à 3, que le nombre total de crédits au programme soit réduit à 125 et que le sigle devienne RADI 4173. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

R : 09-SAC-010503

Truong Vo-Van, appuyé par Kamel Khiari, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des cours RADI 2217 Stage clinique II, RADI 3112 Technique radiologique III, RADI 4123 Pathologie radiologique, RADI 3142 Radiobiologie et RADI 3162 Stage clinique III à compter du 1^{er} septembre 2001. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Note : Le CPR a aussi accepté l'abolition des cours RADI 2123, RADI 2142, RADI 2162, RADI 3113, RADI 4122 et RADI 4178.

9.4 Création du sigle ASTR et création de cours ASTR

VRER : Nous avons des propositions de création, d'abord du sigle de cours ASTR et ensuite de la création de cours en astronomie. Comme vous le savez les cours d'astronomie attirent de plus en plus l'intérêt des étudiants et étudiantes et nous avons un certain nombre de demandes de ce côté.

R : 10-SAC-010503

Truong Vo-Van, appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des deux cours suivants : ASTR 3041 Observations astronomiques et ASTR 4042 Lectures dirigées en astronomie. »

McKee-Allain : Vous avez mentionné que ces cours sont destinés à une clientèle à temps partiel de l'Éducation permanente. Est-ce que cela pourrait desservir la clientèle, par exemple, des étudiants réguliers pour certains programmes mais qui n'ont pas accès aux cours en droit, à cause des préalables, etc. Est-ce que cela peut aussi s'appliquer à ce type de clientèle?

VRER : En principe je pense qu'on n'est pas fermé à cela.

Khiari : Ce que je peux vous dire c'est que ce ne sont pas des cours qui portent les mêmes intitulés que d'autres cours qui sont donnés au baccalauréat. Ils ne sont pas au même niveau c'est-à-dire que quelqu'un qui est inscrit au Baccalauréat en droit ne peut pas suivre ce type de cours et le faire créditer dans son programme. Toutefois, je n'ai pas de réponse à la question de la sénatrice McKee-Allain, mais je crois que c'est une bonne question et comme le vice-recteur l'a dit, je crois que c'est un point à discuter. Mais dans les réunions auxquelles j'ai assistées à l'École de droit, on n'a pas soulevé cette question.

Vote sur R12

Pour 32

Contre 1

ADOPTÉE

9.7 Changement de nom de l'École de génie

VRER : Puisque le Conseil des gouverneurs a accepté à sa dernière réunion le changement de nom d'école à celui de faculté, la proposition se lira comme suit :

R : 13-SAC-010503

Truong Vo-Van, appuyé par Gilles Cormier, propose :

*« Que le Sénat académique accepte que le nom de l'École de génie soit changé à **Faculté d'ingénierie** à compter du 1^{er} juillet 2001. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

9.8 Changement de nom de l'École de nutrition et d'études familiales

R : 14-SAC-010503

Truong Vo-Van, appuyé par Lita Villalon, propose :

*« Que le Sénat académique accepte que le nom de l'École de nutrition et d'études familiales soit changé à **École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales** à compter du 1^{er} juillet 2001. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

9.9 Normes linguistiques : modifications au barème de correction

VRER : Comme vous le savez, à l'Université de Moncton nous accordons une attention particulière à la qualité du français dans les travaux et les épreuves de contrôle des étudiants et étudiantes. Il y a donc lieu de mettre à jour et de préciser les normes linguistiques liées à la correction des travaux et autres. Dans ce cas, les modifications proposées sont aussi approuvées par le Conseil de la FESR.

9.9 Normes linguistiques : modifications au barème de correction (suite)

R : 15-SAC-010503

Truong Vo-Van, appuyé par Pierre Lafrance, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications au barème de correction lié aux normes linguistiques. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

9.10 Règlements universitaires : calculs de moyenne effectués dans Socrate

VRER : Ce point concerne les calculs de la moyenne effectués par le système informatisé que l'on nomme Socrate. Comme vous le savez, depuis l'introduction du système Socrate nous avons des modifications à faire concernant les calculs de la moyenne. Il faut à ce moment changer les règlements universitaires portant sur ces calculs pour en tenir compte. Ces changements ont été approuvés par le Comité des programmes ainsi que par le Conseil de la FESR. Le doyen de la FESR me prie d'apporter une correction à sa lettre du 18 avril et qui accompagne ce document. En effet, dans la résolution du Conseil de la FESR, au sujet des calculs de la moyenne, on dit que le vote a été unanime mais en réalité, il y avait un vote contre et peut-être deux abstentions. C'était un vote majoritaire, donc cela n'enlève rien à la proposition qui est de recommander les modifications aux règlements universitaires telles que mentionnées.

R : 16-SAC-010503

Truong Vo-Van, appuyé par Yves Gagnon, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications aux règlements universitaires 1.13, 1.15, 8.9.1, 8.9.2, 8.10, 8.11, 9.6.2, 12.2 et 12.3 (premier cycle); 20.13, 26.13, 26.14, 26.15, 26.17, 26.18, 26.19, 30.1 et 30.2 (Deuxième et troisième cycles). »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

McKee-Allain : Est-ce que je peux faire une suggestion non pas sur le contenu mais sur les modalités? Avec les changements que l'on amène dans nos calculs de la moyenne et sur la signification des moyennes dans nos bulletins, j'aimerais poser une question à la registraire. Je trouve que notre relevé porte à confusion. Il y a des explications parfois qui sont au verso du relevé de notes, mais qui ne figurent pas lorsque c'est une photocopie qui est fournie à des comités de bourses ou autres. Je voudrais que l'on soit vraiment attentif pour ne pas défavoriser nos étudiants avec les changements de signification dans nos moyennes.

Pelletier : J'aimerais faire un commentaire global de la part des étudiantes et étudiants. On ajoute des cours et les étudiants et étudiantes sont souvent préoccupés par le nombre de cours publiés dans le Répertoire et auxquels ils n'ont pas accès. Il faut faire attention de ne pas faire de fausse publicité. Y-a-t-il des mesures qui seront prises pour éviter ceci?

VRER : Dans un certain nombre de cas, les listes de cours à option comportent une variété de cours et ce n'est pas nécessaire de les offrir à chaque année. Il y a des cours qui sont cyclés. Il faut cependant réexaminer la liste des cours offerts à l'Université pour vraiment que ce soit dans la norme généralement établie dans les autres universités pour ne pas faire de fausse publicité. Pour ce qui est de la disponibilité des cours, il faut être réaliste dans les définitions des listes de cours que l'on peut offrir aux étudiantes et étudiants.

Recteur : Je veux simplement ajouter un élément d'information. Par rapport à la banque de cours dans chacune des disciplines, le Sénat a établi des règles, c'est-à-dire que lorsque des cours existants n'ont pas été offerts pour un certain nombre d'années cela devient nécessaire pour l'unité en question de justifier les raisons pour lesquelles il faudrait maintenir ces cours. Il n'y a pas de doute que l'ensemble des cours qui sont dans les banques de cours à l'Université ne sont pas offerts sur une base de deux ou trois ans. Il y en a qui ne sont effectivement pas offerts pendant plusieurs années. Normalement on souhaiterait que ceux-là pourraient disparaître de sorte que l'Université soit le plus près possible de la réalité par rapport à l'offre des cours.

9.10 Règlements universitaires : calculs de moyenne effectués dans Socrate (suite)

Pelletier : C'est par rapport à la révision des cours, est-ce que cela se fait annuellement?

VRER : Dans les règlements que l'on a maintenant, si après quatre ans le cours n'est pas donné, il est appelé à disparaître de la banque des cours, à moins d'une justification bien détaillée de la part des unités qui sont touchées.

10. NOMINATIONS

Voir le Document E, p. 1-9

SG : Il s'agit de combler des postes au sein de certains comités du Sénat. On se souvient qu'à l'automne dernier on a modifié nos règlements de sorte que nos comités du Sénat devaient être composés de personnes membres du Sénat. Aujourd'hui, nous devons nommer des étudiantes et des étudiants membres du Sénat à différents comités du Sénat.

10.1 Bureau de direction du Sénat

R : 17-SAC-010503

Mise en candidature :

Pierre Losier Proposé par Julien Pelletier

Pierre Losier est élu par acclamation membre du Bureau de direction du Sénat.

10.2 Comité conjoint de la planification

R : 18-SAC-010503

Mises en candidature :

Pierre Losier Proposé par Julien Pelletier

Thomas Richard Proposé par Paul Curtis

Curtis : Si je peux clarifier la raison pour laquelle j'ai nommé le sénateur Richard c'est que je constate qu'au comité comme tel il n'y a pas de professeur-sénateur. On cherche toujours à être équitable au Sénat. Je n'aimerais pas empêcher mes chers collègues étudiants mais j'aimerais soulever le point que nous n'avons pas de professeur au Comité.

R. Robichaud : J'allais faire la nomination de M. Richard et j'ai constaté en lisant les Statuts et règlements que l'on n'avait pas la possibilité de le faire compte tenu que l'on devait remplacer un étudiant.

Recteur : Je trouve qu'il y a des mots forts qui sont utilisés. Les gens qui sont membres de ce Comité ont tous été élus par le Sénat et non par un corps étranger. Il y a eu à l'occasion des moments où il y a eu des professeurs et pas de doyens, d'autres moments où il y a eu des doyens et des professeurs. Cette année le Sénat a jugé, lors des dernières élections, d'élire telle et telle personne.

R. Robichaud : Pour faire suite à cela, sans préjudice aux personnes qui sont nommées sur place, c'est le principe de ne pas avoir un étudiant, un professeur et un administrateur. Je n'ai visé aucune personne et si certaines se sont senties blessées, je m'en excuse, ce n'était certainement pas mon intention.

E. Robichaud : M^{me} Robichaud a apporté une clarification. Lorsqu'on regarde la composition du Comité conjoint de la planification dans les Statuts et règlements, il est clair qu'il faut que ce soit trois membres du Sénat dont une étudiante ou un étudiant.

Curtis : Tel que mentionné par le sénateur Robichaud, c'est bien clair dans les Statuts et règlements. À ce moment, je retire ma proposition.

11. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION PERMANENTE (suite)

VRER : Un courriel a été envoyé récemment dans lequel les étapes de la consultation sont décrites. Essentiellement, les gens ont jusqu'au 15 juin pour remettre les commentaires et suggestions. Suite à l'étude de ces informations le document actuel sera modifié et sera présenté au Sénat académique du 31 août 2001 et, s'il y a lieu, au Conseil des gouverneurs au mois de septembre.

12. PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE

R. Robichaud : Nous avons reçu un avis par courriel au cours du semestre d'hiver que le Rapport Nadeau, portant sur l'inventaire du besoin d'un service de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage et qu'on appelait « Services de pédagogie universitaire », était disponible pour consultation au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et de façon électronique. J'ai pu consulter le document et constater l'intérêt qui a été porté à cette consultation. Je n'ai pas l'intention de discuter tous les points du document ici; l'importance du sujet et le court laps de temps à notre disposition ne le justifient pas. J'ai cependant deux questions à poser : Quelles sont les suites que l'on entend donner aux recommandations du rapport? Quel plan d'action est prévu pour l'année universitaire 2001-2002?

VRER : Je remercie la sénatrice Robichaud de nous rappeler l'existence de ce rapport et l'urgence de donner suite aux recommandations qu'il contient. Nous avons commandité ce rapport, toutefois, depuis sa parution, il y a eu des intérim et cela a retardé le processus. Actuellement nous sommes en train de regarder quelles sont les possibilités d'implantation des diverses recommandations du rapport. On ne peut certainement pas créer une super structure où il y a beaucoup de services et beaucoup de disponibilité comme le souhaite le rapport, mais il y a sûrement des possibilités d'avoir des services efficaces qui peuvent nous servir à promouvoir la pédagogie à l'Université. J'ai demandé au vice-recteur adjoint à l'enseignement de se pencher sur le problème et de faire la synthèse des commentaires et des discussions qui ont été faits autour de cela. Suite à l'analyse du document, nous avons l'intention de proposer les démarches qui devront être adoptées afin qu'il y ait les services pédagogiques nécessaires à l'Université. Il y a aussi la question d'organiser des ateliers pédagogiques pour les nouveaux professeurs. Je profite de l'occasion pour dire aussi que dans le cadre de la pédagogie universitaire on est en train d'instaurer un prix d'excellence en enseignement universitaire qui sera annoncé très bientôt.

Pelletier : Au sujet des ateliers, est-ce que ceux-ci seront obligatoires pour les nouveaux professeurs?

VRER : Les ateliers ne sont pas obligatoires, mais ils sont encouragés.

Pelletier : Est-ce que le fait de rendre les ateliers obligatoires peut faire partie du contrat de travail?

VRER : Habituellement, dans les contrats de travail, il n'y a pas de précisions qui obligent les professeurs à suivre des ateliers. Par ailleurs, l'article 21.04 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université précise que l'employeur a la responsabilité de mettre sur pied des ateliers ou des mini-cours et que l'on pourrait exiger que les nouvelles et les nouveaux professeurs y participent.

Losier : Avez-vous envisagé une année pour commencer ça, est-ce que ce serait à partir de cet été ou est-ce que ça se rapporte à l'année prochaine?

VRER : C'est à partir de l'automne alors que les professeurs seront sur place et seront plus disponibles.

Villard : C'est la dure réalité des nouveaux professeurs à l'Université probablement comme dans la plupart des universités. Avec le peu de dégrèvement accordé aux professeurs, chacun court pour sa vie. Je doute que les ateliers les plus utiles pour des nouveaux professeurs soient très populaires, à moins que ce soit obligatoire parce qu'effectivement les professeurs ont à peine le temps de préparer leurs cours. Donc, je pose la question : est-ce que vous avez considéré la possibilité d'augmenter éventuellement le dégrèvement qui est offert aux nouveaux professeurs sachant qu'il y a une implication financière majeure, j'en suis conscient? Il faut penser aussi en terme de capacité des professeurs de survivre à leur première année et aussi d'aller chercher du financement de recherche externe.

VRER : Je pense qu'il y a certaines obligations de faire un certain nombre de choses. Parmi ces obligations, il y a celle de travailler et celle de parfaire sa pédagogie surtout lorsque l'on n'a pas beaucoup d'expérience; ça fait partie du travail d'un professeur. Si pour faire le travail, participer à ces ateliers ou s'adonner à la recherche du financement, il faut toujours avoir recours au dégrèvement, ça ne marchera jamais à l'Université. J'ai été aussi nouveau professeur comme vous,

12. PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE (suite)

comme les autres et je pense qu'il y a cette possibilité de participer à ces ateliers sans qu'il y ait de dégrèvements supplémentaires. Je crois que ça fait partie de notre travail. On devrait être capable de le faire à l'intérieur du cadre des conditions de travail de notre Université.

R. Robichaud : Les nouveaux professeurs arrivent et on exige la recherche, un enseignement de qualité et ils ne savent pas trop où s'en aller et comment procéder. Actuellement, on n'a pas le support pour les aider. Au niveau du rapport comme tel, je n'ai pas fait le bilan parce que je ne pensais pas qu'on aurait le temps d'en discuter, mais c'est évident qu'il y a beaucoup de préoccupations qui sont exprimées.

O. Robichaud : Je crois que ce serait peut-être intéressant de regarder les formations qu'on voudrait donner et les cadrer dans un plan plus structuré. Dans le passé, lorsque l'on a organisé des activités, les ateliers ont attiré le plus de professeurs, alors je crois que le besoin est réel. Je l'associe peut-être au fait qu'il n'y pas une formation pédagogique minimale de base qui est demandée des professeurs. Pour enseigner à l'Université, on demande un doctorat dans les disciplines, mais l'élément qu'on oublie un peu, c'est l'enseignement. On ne vérifie pas si l'individu a l'efficacité pour amener un étudiant à se donner une formation appropriée. Dans nos nouveaux programmes d'éducation, le volet pédagogique ou encore l'enseignement et l'apprentissage équivaut à peu près à deux ans et demi de l'ensemble de la formation au baccalauréat. Quelques années passées les collèges communautaires, ayant le même besoin, nous ont approché pour que l'Université mette sur pied, en partenariat avec eux, un programme de formation qui se donne à temps partiel pour les nouveaux professeurs qui entrent chez eux. Je crois que le besoin est réel et je crois que si on veut vraiment augmenter la qualité de formation de nos étudiants, il faut aussi permettre aux professeurs d'aller se chercher un autre niveau d'expertise qu'ils n'ont pas eu la chance d'avoir dans leur formation spécialisée. Il y a un corpus de connaissances existant et des résultats de recherche sur les dimensions de base qu'un professeur devrait connaître pour être plus efficace. Je suis certain qu'il n'y a pas un professeur qui ne veut pas être meilleur dans l'exercice de son travail. Selon le rapport Nadeau, l'Université devrait avoir une infrastructure à l'enseignement et à l'apprentissage, qui pourrait rencontrer ces besoins. Grâce à l'infrastructure mise en place pour la recherche et les centres de recherche, il y a une augmentation en flèche au niveau de la recherche. Je sais très bien que cela exige des investissements, mais il faut penser que le besoin est tellement flagrant. Lorsque j'ai été directeur du CRÉA, ma plus grande frustration a été de voir l'ampleur des besoins et les ressources disponibles pour y répondre. À ce moment, j'avais 35 000 \$, ce qui n'était pas suffisant pour répondre aux besoins. Pour inciter les professeurs, il y aurait la possibilité de structurer les éléments en unités d'enseignement jusqu'au point de donner un diplôme. UNB le fait pour ses étudiants gradués. Une formation peut se donner de plusieurs façons et ici ce serait peut-être une façon d'innover en travaillant avec les professeurs et de trouver des façons pour innover. La formation peut se faire même s'ils sont en train d'enseigner dans leur classe, celle-ci peut servir de laboratoire d'enseignement. Il y a des façons d'innover et je pense que le besoin devient trop grand et qu'il faut fournir un encadrement à la pédagogie universitaire.

McKee-Allain : À la question qui a été posée par l'étudiant Julien Pelletier, vous avez répondu par les éléments d'une des conventions collectives. Ma question est un peu simple, est-ce qu'on a des modalités semblables dans les deux autres conventions collectives?

VRER : Je pense qu'on devrait, lorsqu'on traite une question de ce genre, travailler dans les trois campus de la même façon.

Poitras : C'est obligatoire au Campus d'Edmundston que l'on doit avoir des séances pédagogiques pour nos professeurs. On a eu deux jours au mois de mars dernier et deux l'année dernière aussi.

E. Robichaud : Au Campus de Shippagan, il n'y a pas d'obligation formelle mais il y a un atelier de formation mis sur pied, un comité de soutien pédagogique qui, à chaque année, essaye de développer des formations pour les professeurs.

Curtis : M. Vo-Van a mentionné que nous sommes une petite université, c'est vrai et je sais que dans les petites universités au Canada, l'enseignement est toujours très important et favorisé et surtout le contact avec les étudiants. Aussi, puisqu'il y a des augmentations importantes des droits de scolarité, les étudiants ont encore plus le droit de demander un enseignement de qualité. Enfin, j'appuie ce que M. Villard a dit, les nouveaux professeurs ont un boulot difficile en partant. J'aimerais aussi inciter les professeurs avec une certaine expérience de profiter des formations pédagogiques qui seront offertes.

Losier : Le VRER a mentionné qu'il vise l'automne pour mettre sur pied les ateliers. Nos droits de scolarité augmentent en septembre. Sans vouloir mettre en péril le programme, je crois que le mois d'août serait plus approprié pour les séances parce qu'en septembre les cours commencent.

13. FONCTIONNEMENT DU SÉNAT

Recteur : Vous vous souviendrez qu'au Sénat du mois de novembre on avait eu un Comité plénier sur la question et puis il y avait eu un certain nombre de suggestions qui avait été émises. Il y avait eu des suggestions par rapport aux scrutateurs et à la réunion du mois de mars le Sénat a pris une décision par rapport à cela. Il y a deux autres suggestions qui avaient été formulées lors du Comité plénier de novembre, l'une avait trait aux invités au Sénat. Est-ce qu'on devrait avoir un moyen pour identifier les invités autour de la table? Le Bureau de direction du Sénat a eu une deuxième discussion à sa réunion de mars et une majorité assez forte est d'avis qu'on devrait garder la méthode actuelle. C'est vrai qu'il y a un certain nombre d'invités, mais quand on regarde le procès-verbal de chaque réunion, les invités sont identifiés comme tel au procès-verbal. Le Bureau de direction du Sénat n'a pas de proposition à vous faire, à moins que le Sénat veuille faire sa propre proposition par rapport à cela.

Le deuxième point soulevé lors du Comité plénier de novembre, c'était la question de la possibilité d'avoir des réunions ouvertes. Nous avons mandaté la secrétaire générale de faire un sondage auprès d'autres universités sur les pratiques afin qu'on puisse au moins avoir une discussion informée autour de cette question. Sur ces deux questions le BDS n'a pas de proposition à soumettre.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Président d'assemblée: Je signale que c'est la dernière réunion de quatre membres du Sénat. Ce sont Zénon Chiasson, Jean-Guy Poitras, Marc-André Villard et George Wybouw. Au nom des membres je les remercie.

Recteur : Je pense qu'il serait approprié de faire une proposition pour remercier ces quatre sénateurs, pour la contribution qu'ils ont fait au Sénat au cours des dernières années et les remercier pour leur participation au débat et au bon fonctionnement du Sénat.

R : 27-SAC-010503

Yvon Fontaine, appuyé par Gilmen Smyth, propose :

« Que le Sénat académique remercie les quatre sénateurs, soit Zénon Chiasson, Jean-Guy Poitras, Marc-André Villard et George Wybouw, pour la contribution apportée au Sénat au cours des dernières années. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

15. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 31 août à 8 h 30.

Président d'assemblée : Je termine mon mandat et je veux vous remercier de votre collaboration. Ca m'a fait plaisir de travailler avec vous.

Gérard Snow quitte la réunion.

16. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Recteur : Depuis que l'on a un président d'assemblée qui n'est pas sénateur, une fois l'an, à la fin de l'année universitaire, les membres du Sénat font l'évaluation de la présidence d'assemblée. Suite à l'évaluation, le BDS prend une décision. Si l'évaluation est positive, on approche la présidence d'assemblée pour lui demander de continuer. Si la personne ne veut pas ou encore si l'évaluation n'est pas favorable, il faudra procéder à un appel de mises en candidatures. Nous vous avons distribué un formulaire d'évaluation et vous demandons de le retourner avant le 11 mai au Secrétariat général. J'espère que vous aurez un moment pour faire ce travail. Merci.

17. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 30.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale

DOCUMENTS